



Compte rendu du conseil municipal de Marions

Date du conseil	
2 juillet 2020	
Personnes présentes :	Adeline Portet (M), Josiane Pailleux, Lydie Castagnet, Coralie Grisalena, François Lespes (A) , David Jaquet, Samuel Durand (A), Patrice Marquette, Alexis Géromta, Yvan Dourthe (A)
Personnes excusées :	Néant

1- Ouverture et ordre du jour

Madame la Maire déclare la séance ouverte et annonce l'ordre du jour ;

- 1) Approbation du compte-rendu du 08 juin 2020
- 2) Vote des taux d'imposition 2020
- 3) Vote du budget 2020
- 4) Points divers

Auquel elle rajoute ;

- 1) Nomination des délégués aux élections sénatoriales.
- 2) Proposition des noms pour la commission des impôts

2- Approbation du compte-rendu du 08 juin 2020

Madame la Maire propose au vote l'approbation du compte rendu du dernier conseil :
Approuvé à l'unanimité

3- Vote des taux d'imposition 2020

Pour rappel, il n'y a plus de taxe d'habitation perçue par la Mairie.
Taxes foncières : Les taxes foncières n'ont pas été augmentées depuis un petit moment ;
8,81% sur le bâti et 33,23% sur le non bâti. Madame la Maire demande la position du conseil
qui après avis décide à l'unanimité de maintenir ces taux pour l'année 2020.

4- Budget 2020

Madame la Maire détaille ligne par ligne le budget en mettant en parallèle l'exercice
précédent et le courant.



Compte rendu du conseil municipal de Marions

Pas de changement hormis la ligne 11 Matériel qui passe à 10K€ et un changement au niveau des subventions :

- Pétanque : 800€ → 500€
- Chasse : 1 000€ → 1 500€
- SJSP Grignols : 100€ → 300€

Ces subventions seront allouées sur présentation du bilan de chaque association. Madame la Maire fait voter l'approbation de ce budget qui l'est à l'unanimité.

5- Délégués élections sénatoriales

- Titulaire : Le maire
- Suppléant : Les trois adjoints du plus au moins âgés.

6- Communication des 24 noms pour la commission CCID (commission communale des impôts directs).

Chaque mairie doit soumettre une liste de 24 noms d'habitants de la commune ou de propriétaires terriens, liste sur laquelle seront tirés au sort 12 personnes (6 titulaires et 6 suppléants) par les impôts pour participer annuellement (vers mars) à cette commission impôt ayant lieu à la mairie en présence de l'inspecteur des impôts.

Commune de MARIONS					
Par délibération n°..... en date du 02/07/2020, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).					
Modalités de remplissage du tableau					
A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation - TH et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.					
Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.					
Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.					
Attention appelée					
L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.					
Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.					
1	M. LESPES	François	13/08/1955	Le Jougla Nord - 33690 MARIONS	
2	M. CAZENAVE	René	31/07/1942	Le Bourg - 33690 MARIONS	
3	MME CASTAGNET	Lydie	14/04/1965	Le Bourg Sud - 33690 MARIONS	
4	M. DOURTHE	Yvan	21/03/1962	Vignoles - 33690 MARIONS	
5	MME DUBROCA	Christiane	13/03/1944	Brana - 33690 MARIONS	
6	MME DERTIEL	Lucienne	08/06/1946	Castaing - 33690 MARIONS	
7	M. VIREPINTE	Jean-Luc	20/02/1957	Constantin - 33690 MARIONS	
8	M. LABREZE	Denis		Lacroix - 33690 LAVAZAN	
9	M. LATOUR	Thierry		Driougue - 33690 MARIONS	
10	MME JAQUET	Nadège	06/06/1972	Sauvin - 33690 MARIONS	
11	M. CARON	Yves	05/10/1966	La Codre - 33690 MARIONS	



Compte rendu du conseil municipal de Marions

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12	M.	LEVEILLE	Jean-Guy		Ognoas - 33690 MASSELLES	
13	M.	PORTET	François	27/02/1949	Chibauchey - 33690 MARIONS	
14	M.	CHAMBON	Didier	28/07/1964	9 Lubat - 33690 MARIONS	
15	M.	DURAND	Samuel	10/12/1975	Les Monges - 33690 MARIONS	
16	MME	KNOTEK	Nathalie	31/12/1979	Le Touyre - 33690 MARIONS	
17	M.	GUENON	Nicolas	28/07/1988	Brocas - 33690 MARIONS	
18	MME	COTUCHEAU	Sylvie	13/04/1954	Le Sucre - 33690 MARIONS	
19	M.	LAPRIE	Edgard	16/11/1957	Narcam - 33690 MARIONS	
20	M.	COUTHURES	Nicolas	04/03/1980	Balingue - 33690 MARIONS	
21	M.	MARQUETTE	Lionel	30/12/1974	Calot - 33690 MARIONS	
22	M.	LARREY	Gilles	31/01/1953	Masson - 33690 MARIONS	
23	MME	GLATH	Sabrina	02/11/1983	Lubat - 33690 MARIONS	
24	MME	D'ALMEIDA	Katia	20/12/1961	Coulline - 33690 MARIONS	
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur(s) de la commune	PORTET	Adeline	francoisportet@wanadoo.fr	06.83.03.70.79
	ARACIL	Isabelle	mairie.marions@orange.fr	05.56.25.57.00

Madame la Maire soumet cette liste au vote, liste adoptée à l'unanimité.

7- Salle des fêtes / ERP (établissement recevant du public)

La préfète de Gironde a interdit tout rassemblement de plus de 10 personnes sauf enterrement ou crémation jusqu'à fin aout.

8- Journal communal

Samuel présente le draft du numéro 1 du « petit marionnais » issu de la commission communication. Après un tour de table, des améliorations sont portées. L'idée est de le lancer rapidement avec une distribution sous pli dans les boites aux lettres. Une date de la mise sous pli et de la distribution sera communiquée rapidement aux volontaires du conseil.

9- Permanence des élus :

Samuel va mettre au point un planning afin de pouvoir démarrer dès le 5 septembre. Pour rappel 2 fois par mois de 10h à 11H avec un adjoint et un conseiller.

10- Divers :

Une journée apicole est organisée par Mr Glath et Sabrina le 18/7 de 9h à 17H au 7 lieu-dit Lubat à Marions pour vendre leurs produits ainsi que l'outillage pour l'apiculture.

L'ordre du jour étant écoulé et n'y ayant pas d'autres sujets, Madame la Maire clôt ce conseil.